

SWING PAINTS LIMITED
2100 ST PATRICK STREET
MONTREAL, QC H3K 1B2
(514) 932-2157

PRODUIT: DÉCAPANT À MEUBLES**CODE: 1806****1. IDENTIFICATION**

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT CIRCA 1850 DÉCAPANT EN PÂTE

CODE DE PRODUIT 180650, 180601, 180604, 180620, 180605

UTILISATION RECOMMANDÉE DÉCAPANT DE REVÊTEMENTS

FOURNISSEUR SWING PAINTS LIMITED
2100 ST PATRICK STREET
MONTREAL, QC H3K 1B2
CANADA
514-932-2157

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE 514-932-2157 8:00 - 17:00 EST

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement de la substance ou du mélange**

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 3
Toxicité aiguë - inhalation (vapeurs/brouillards)	Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Pictogrammes de danger**Mot indicateur: Danger****Mentions de danger**

Toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation
Peut provoquer le cancer
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut irriter les voies respiratoires
Peut provoquer somnolence ou vertiges
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
Risque avéré d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence**Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Intervention

Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins sur l'étiquette)
 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 Rincer la bouche

Entreposage

Tenir au frais
 Garder sous clef

Élimination

L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux

Autres informations

Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	CAS #	WT %
Dichloromethane	75-09-2	85-95
Méthanol	67-56-1	5-10

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés:

L'ingestion d'aussi peu que 10 ml de méthanol peut causer la cécité et 30 ml (1 once) peut entraîner la mort si la victime n'est pas traitée. L'ingestion provoque une légère dépression du système nerveux central (SNC) avec des nausées, maux de tête, vomissements, étourdissements, troubles de la coordination et une apparence d'ivresse. Une acidose métabolique et des effets visuels graves peuvent survenir à la suite d'une période de latence de 8-24 heures. Le coma et la mort, généralement dus à une insuffisance respiratoire, peuvent survenir si le traitement médical n'est pas reçu. Les effets visuels peuvent inclure une réactivité réduite et/ou une sensibilité accrue à la lumière, une vision floue, double et/ou brumeuse, et la cécité. Peut être absorbé par la peau en quantités toxiques ou mortelles. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation de la peau. L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et causer des lésions pulmonaires. Risque de lésion légère de la cornée. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation de la peau, voire une brûlure. Peut provoquer une douleur démesurée par rapport au degré d'irritation des tissus oculaires. Absorption par voie orale d'une dose unique; toxicité faible. Les petites quantités ingérées par suite de manipulation normale ne devraient pas causer de lésions; toutefois. Le contact cutané prolongé ne provoquera probablement pas l'absorption de quantités nocives. L'ingestion de quantités plus grandes pourrait causer des lésions. Les vapeurs peuvent s'accumuler rapidement dans les endroits clos ou mal ventilés et provoquer un évanouissement, voire la mort. Une exposition excessive peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Peut causer de la carboxyhémoglobémie, diminuant ainsi la faculté du sang à transporter l'oxygène. Les effets minimums anesthésiques ou narcotiques se perçoivent à environ 500-1 000 ppm (chlorure de méthylène). Des niveaux progressivement plus élevés au-dessus de 1 000 ppm peuvent causer des étourdissements et un état d'ivresse puis, à 10 000 ppm, évanouissement et mort. À ces concentrations élevées, risque également d'arythmie cardiaque (battements de cœur irréguliers). Un contact important avec le chlorure de méthylène, comme dans le cas d'une immersion, peut causer une sensation de brûlure intense, suivie d'une sensation de froid et d'engourdissement qui disparaîtra après le contact. Risque d'irritation modérée des yeux pouvant tarder à guérir. Les vapeurs peuvent irriter les yeux, se traduisant par un malaise léger et une rougeur des yeux. Peut causer un assèchement de la peau et une desquamation.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Note aux médecins

Traiter en fonction des symptômes. La gravité du problème suite à l'ingestion de méthanol peut être davantage liée au temps écoulé entre l'ingestion et le traitement, plutôt que de la quantité ingérée. Par conséquent, il faut procéder à un traitement rapide de toute ingestion. L'antidote est le fomépizole qui améliore l'élimination de l'acide formique métabolique. Celui-ci ne doit être administré que par un médecin. Le centre anti-poison doit être contacté pour obtenir des conseils de la part de médecins spécialistes.

Le traitement est basé sur le bon jugement du médecin et sur les réactions individuelles du patient. En cas de brûlure, traiter comme des brûlures thermiques, après la décontamination. La carboxyhémoglobémie risque d'aggraver un état préexistant qui rendrait sensible à une diminution de l'oxygène disponible, par exemple une maladie pulmonaire chronique, une maladie coronarienne ou de l'anémie. L'exposition peut augmenter l'irritabilité myocardique. Ne pas administrer de médicaments sympthomimétiques, comme l'épinéphrine, à moins que ce soit absolument nécessaire. Fournir une ventilation adéquate et assurer l'oxygénation du patient. Si le produit est aspiré, il peut se produire une rapide absorption par les poumons ayant conséquence des effets généraux. C'est donc au médecin qu'incombe la responsabilité de faire vomir ou non. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotracheal ou oesophagien, ou les deux. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Dangers spécifiques du produit

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir contenants et charpentes exposés aux flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les espaces bas. Les vapeurs peuvent se déplacer le long du sol jusqu'à un emplacement éloigné et être enflammées. Demeurer en amont du vent. Isoler et restreindre la zone. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. S'éloigner immédiatement en cas d'un son croissant qui provient de l'évacuation d'air des dispositifs de sécurité ou d'une décoloration du réservoir. Les contenants exposés à la chaleur intense en cas d'incendie doivent être refroidis à l'eau afin de prévenir une hausse de la pression due aux vapeurs, ce qui pourrait les faire se rompre. Les liquides en combustion peuvent être déplacés en les rinçant avec de l'eau pour protéger le personnel et minimiser les dommages à la propriété. Bien que ce produit n'ait pas de point d'éclair, il peut brûler à la température de la pièce. Un brouillard d'eau qui est appliqué délicatement peut être utilisé comme une couverture pour éteindre l'incendie.

Produits de combustion dangereux

Chlorure d'hydrogène. Chlore. Phosgène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Formaldéhyde.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuel.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter l'équipement de protection complet. Ne pas effectuer d'opérations de découpage, de forage, de meulage, de soudage ou autres au ou près des contenants. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, conservent des résidus et de la vapeur. Manipuler ces contenants comme s'ils étaient pleins, jusqu'à ce qu'ils aient été nettoyés. Les opérations manuelles (telles le nettoyage à froid ou le décapage de peinture) ou on se sert de chlorure de méthylène devraient faire l'objet de mesures techniques afin de confiner les vapeurs du solvant. Pour éviter les émissions non contrôlées, aérer les

vapeurs du contenant au réservoir de stockage. Ne pas entrer dans les endroits où l'on soupçonne la présence de vapeurs de ce produit sans porter un appareil respiratoire spécial et sans avoir à ses côtés quelqu'un à qui avoir recours le cas échéant. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déposeront dans des espaces bas.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Le produit a une durée de conservation de 24 mois. Entreposer ce produit dans un endroit frais et sec. Des pressions de vapeur importantes (supérieures à 5 psi) peuvent être générées au-dessus de 55 F. Ne pas entreposer dans de éclatement des contenants. Ne pas entreposer dans de l'aluminium, du zinc, un alliage d'aluminium ou du plastique. Ce produit ne doit pas être emballé dans des contenants d'aérosol en aluminium ou avec de l'aluminium finement divisé ou un de ses alliages dans un contenant d'aérosol. Ce produit est plus lourd que l'eau.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

NOM CHIMIQUE	Limites d'exposition de l'ACGIH.
Dichlorométhane 75-09-2	50 ppm TLV-TWA
Méthanol 67-56-1	250 ppm STEL 200 ppm TLV-TWA

Consulter les autorités locales pour les limites d'exposition recommandées.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour maintenir les concentrations au-dessous des normes d'exposition. Risque de concentrations létales dans les lieux mal ventilés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes protectrices contre les agents chimiques; de plus, porter un élément facial, s'il y a un risque d'éclaboussures.

Protection des mains

Porter des gants chimiquement résistants à ce produit, des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: butyl de caoutchouc, d'alcool polyvinylique, viton.

AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres) : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps

Éviter tout contact cutané en portant des chaussures, des gants et des vêtements de protection adéquats, sélectionnés conformément aux conditions d'utilisation et aux risques d'exposition. Le choix doit se faire en fonction de la durabilité et de la résistance à la perméabilité des matériaux. Vêtements imperméables.

Protection respiratoire

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Si une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un respirateur purificateur d'air ou à pression positive intermittente à adduction d'air pur approuvé, selon la concentration du produit en suspension dans l'air. En cas d'urgence ou dans les autres conditions lorsque les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un respirateur à adduction d'air à pression positive avec alimentation d'air autonome auxiliaire.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
État physique	Clair/Lateux
Couleur	Caractéristique
Odeur	Aucun renseignement disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Densité relative	1.3
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité/Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

La contamination de l'eau peut provoquer la corrosion des métaux à cause de formation d'acide chlorhydrique.

Polymérisation dangereuse

Ne se produira pas.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive, les flammes nues et toutes les autres sources d'inflammation. Ensoleillement direct.

Matières incompatibles

Bases fortes. Agents d'oxydation. Amines. Éviter le contact avec des métaux tels les poudres de l'aluminium, les poudres de magnésium, le potassium, le réactif sodium et la poudre de zinc. Aluminium et alliages.

Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène. Chlore. Phosgène. Oxydes de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Toxique par inhalation. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité. Dépression du système nerveux central. Une acidose métabolique et des effets visuels graves peuvent survenir à la suite d'une période de latence de 8-24 heures. Le coma et la mort, généralement dus à une insuffisance respiratoire, peuvent survenir si le traitement médical n'est pas reçu. Les effets visuels peuvent inclure une réactivité réduite et/ou une sensibilité accrue à la lumière, une vision floue, double et/ou brumeuse, et la cécité. Les vapeurs peuvent s'accumuler rapidement dans les endroits clos ou mal ventilés et provoquer un évanouissement, voire la mort. Une exposition excessive peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Peut causer de la carboxyhémoglobémie, diminuant ainsi la faculté du sang à transporter l'oxygène. Les effets minimums anesthésiques ou narcotiques se perçoivent à environ 500-1 000 ppm (chlorure de méthylène). Des niveaux progressivement plus élevés au-dessus de 1 000 ppm peuvent causer des étourdissements et un état d'ivresse puis, à 10 000 ppm, évanouissement et mort. À ces concentrations élevées, risque également d'arythmie cardiaque (battements de cœur irréguliers).

Contact avec les yeux

Risque de lésion légère de la cornée. Peut provoquer une douleur démesurée par rapport au degré d'irritation des tissus oculaires. Risque d'irritation modérée des yeux pouvant tarder à guérir. Les vapeurs peuvent irriter les yeux, se traduisant par un malaise léger et une rougeur des yeux.

Contact avec la peau

Toxique par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau en quantités toxiques ou mortelles. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation de la peau, voire une brûlure. L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Un contact important avec le chlorure de méthylène, comme dans le cas d'une immersion, peut causer une sensation de brûlure intense, suivie d'une sensation de froid et d'engourdissement qui disparaîtra après le contact. Peut causer un assèchement de la peau et une desquamation.

Ingestion

Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion d'aussi peu que 10 ml de méthanol peut causer la cécité et 30 ml (1 once) peut entraîner la mort si la victime n'est pas traitée. L'ingestion provoque une légère dépression du système nerveux central (SNC) avec des nausées, maux de tête, vomissements, étourdissements, troubles de la coordination et une apparence d'ivresse. Une acidose métabolique et des effets visuels graves peuvent survenir à la suite d'une période de latence de 8-24 heures. Le coma et la mort, généralement dus à une insuffisance respiratoire, peuvent survenir si le traitement médical n'est pas reçu. Les effets visuels peuvent inclure une réactivité réduite et/ou une sensibilité accrue à la lumière, une vision floue, double et/ou brumeuse, et la cécité. En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et causer des lésions pulmonaires.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes

On a observé chez les animaux une irritation des voies respiratoires supérieures et des effets sur le foie et les reins. Une exposition à ce produit peut diminuer la capacité qu'a le sang de transporter l'oxygène.

L'exposition répétée par inhalation ou absorption au méthanol peut entraîner une intoxication générale, des troubles du cerveau, une perturbation de la vue et la cécité. L'inhalation peut aggraver des états pathologiques tels que l'emphysème ou la bronchite. Le contact cutané répété peut entraîner irritation, dessèchement et gerçures. Les doses plus faibles peuvent entraîner des nausées, des maux de tête, des douleurs abdominales, des vomissements et des troubles visuels allant d'une vue brouillée à une sensibilité à la lumière. Le méthanol est toxique si inhalé et ingéré. L'inhalation des vapeurs peut causer : cyanose, des effets sur les systèmes nerveux central, léthargie, perte de conscience et mort. Les effets de l'inhalation peuvent être retardés. L'ingestion peut causer : malaise, des effets sur les systèmes nerveux central, gêne et mort si le traitement n'est pas immédiat. L'ingestion de méthanol a causé des effets néfastes (nécrose et hémorragie) sur le cerveau. Les maladies aggravées par l'exposition incluent : troubles cutanés et allergies, troubles hépatiques et maladie oculaire. L'exposition à long terme au méthanol a été associée à des maux de tête, des étourdissements, une conjonctivite, une insomnie et une vue trouble. L'absorption dermique de quantités importantes de méthanol a causé la mort d'un grand nombre d'espèces animales. L'inhalation de méthanol a causé les effets toxiques suivants chez les animaux: des effets sur les systèmes nerveux central et gastro-intestinal, irritation oculaire, cécité et jetage nasal. Les effets toxiques observés chez les animaux qui ont ingéré du méthanol incluent des effets anesthésiques, une lésion du nerf optique et une acidose.

Produits synergiques : Chez les animaux, des concentrations élevées de méthanol peuvent accroître la toxicité d'autres produits chimiques, particulièrement les toxines du foie comme le tétrachlorure de carbone. L'éthanol fait se réduire dans une mesure importante la toxicité du méthanol du fait de la concurrence à laquelle ils se livrent pour les mêmes enzymes métaboliques et a été utilisé dans le traitement de l'empoisonnement au méthanol.

Capacité d'accumulation: Le méthanol est facilement absorbé dans l'organisme par inhalation ou par ingestion. L'absorption par la peau peut se produire en cas de déchirure de la peau ou en cas d'exposition prolongée. Après absorption, le méthanol est distribué rapidement dans les tissus. Une faible quantité est éliminée par l'expiration et les urines. Le reste est d'abord métabolisé en formaldéhyde, lequel est ensuite métabolisé en acide formique et/ou en formiate. L'acide formique et le formiate sont finalement convertis en dioxyde de carbone et en eau. Chez les humains, le méthanol est évacué de l'organisme, après inhalation ou exposition par voie buccale, après une demi-vie d'élimination d'un jour ou plus en cas de doses élevées (supérieures à 1000 mg/kg) ou de 1,5 à 3 heures pour des doses faibles (moins de 100 mg/kg ou 76,5 à 230 ppm (100 à 300 mg/m³)).

Mesures numériques de la toxicité

NOM CHIMIQUE	LD50 VOIE ORALE	LD50 VOIE CUTANÉE	LC50 INHALATION
Dichloromethane 75-09-2	1600 mg/kg (Rat)	Non disponible	53 mg/L (Rat), 6h
Méthanol 67-56-1	6200 mg/kg (Rat)	Non disponible	22500 ppm (Rat), 8h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Toxique par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau en quantités toxiques ou mortelles. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation de la peau. L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation de la peau, voire une brûlure. Le contact cutané prolongé ne provoquera probablement pas l'absorption de quantités nocives. Un contact important avec le chlorure de méthylène, comme dans le cas d'une immersion, peut causer une sensation de brûlure intense, suivie d'une sensation de froid et d'engourdissement qui disparaîtra après le contact. Peut causer un assèchement de la peau et une desquamation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésion légère de la cornée. Peut provoquer une douleur démesurée par rapport au degré d'irritation des tissus oculaires. Risque d'irritation modérée des yeux pouvant tarder à guérir. Les vapeurs peuvent irriter les yeux, se traduisant par un malaise léger et une rougeur des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité

Aucun renseignement disponible.

NOM CHIMIQUE	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Dichloromethane 75-09-2	A3	Groupe 2A	Raisonnablement prévu	X
Méthanol 67-64-1	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction

Le chlorure de méthylène peut traverser le placenta et peut être excrété dans le lait maternel. N'pas cause d'anomalies congénitales chez les animaux; d'autres effets ont été observés sur le fœtus, mais seulement à des doses ayant causé des effets toxiques chez la mère.

Il est déclaré causer des malformations congénitales chez des rats exposés à 20.000 ppm. Selon des expériences sur les animaux, le méthanol est foetotoxique, tératogène et il a causé des anomalies comportementales importantes chez les descendants à des doses qui ne causaient pas d'effets maternellement toxiques. Des anomalies comportementales ont été observées chez la progéniture de rats ayant ingéré de l'eau contenant 2 % de méthanol. Le méthanol a causé des effets mutagènes (cellules somatiques) chez les animaux de laboratoire.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicity

NOM CHIMIQUE	Toxicité algale aiguë (EC50)	Toxicité aiguë de poisson (LC50)	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité crustacés (EC50)
Dichloromethane 75-09-2	500 mg/L, 72h (Pseudokirchneriella subcapitata) 500 mg/L, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)	140.8 - 277.8 mg/L, 96h flow (Pimephales promelas) 262 - 855 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) 193 mg/L, 96h flow (Lepomis macrochirus) 193 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)	Not available	1532 - 1847mg/L, 48h (Daphnia magna) 190mg/L (Daphnia magna)
Méthanol 67-56-1	Non disponible	28200 mg/L, 96h flow (Pimephales promelas) 100 mg/L, 96 h static (Pimephales promelas) 19.5 - 20.7 g/L, 96h flow (Oncorhynchus mykiss) 18 - 20 mL/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss) 13.5 - 17.6 g/L, 96h flow (Lepomis macrochirus)	Non disponible	Non disponible

Persistence et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément à la réglementation locale.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG (Canada):

Numéro ONU UN 2810
Appellation d'expédition LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Dichloromethane)
Classe 6.1
Groupe d'emballage III
Polluant marin Non disponible

DOT (U.S.)

Numéro ONU UN 2810
Appellation d'expédition LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Dichloromethane)

Classe 6.1
Groupe d'emballage III
Polluant marin Non disponible

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Toutes les substances contenues dans ce produit sont inscrites sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou ne sont pas obligatoirement inscrites sur la liste.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÉPARÉ PAR..... Affaires réglementaires
DATE DE PRÉPARATION 1 juin, 2018

Les peintures Swing renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects. Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FDS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Les peinture Swing ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de les peintures Swing. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.

©2018 Swing Paints Ltd. Tous droits réservés.
Fin de la fiche signalétique